

6ème TOURNOI DE DOUBLES DAMES – DIMANCHE 02 MARS 2025

Lieu : Complexe sportif Mangin Beaulieu, 2 rue Louis Joxe, Nantes

RÈGLEMENT

Article 1 – Le Comité de Loire-Atlantique de Tennis de Table et le Club de La Chevrolière du Lac TT organisent le dimanche 02 mars 2025, le 6ème Tournoi départemental de Doubles Dames.

Article 2 – Cette journée est ouverte aux joueuses, licenciées compétitrices, loisirs et non licenciées (munies d'un certificat médical d'aptitude) de Loire-Atlantique (au moins pour l'une des deux joueuses en binôme, la seconde joueuse pouvant provenir de l'extérieur du département 44).

Les poussines ne sont pas autorisées à jouer.

Article 3 – Ces rencontres comportent 2 tableaux :

- Tableau A : binômes à 1200 points et plus (cumul des points des deux joueuses)
- Tableau B : binômes à moins de 1200 points (cumul des points des deux joueuses)

Un tableau pourra être annulé s'il comporte moins de 8 équipes.

Pointage : 9h30 – Début de la compétition : 10h00

Article 4 – Les inscriptions sont à faire par équipe ou seule sur le site du Comité de Tennis de Table de Loire-Atlantique rubrique « [Espace clubs joueurs 44](#) » jusqu'au 28/03/2025 minuit.

→ Les binômes peuvent être formés au préalable, dans ce cas, deux possibilités :

- Votre partenaire est licenciée : vous avez juste à indiquer le numéro de licence de votre partenaire et vous validez
- Votre partenaire est non-licenciée : vous indiquez alors seulement son nom et son prénom et vous validez

Lors de la validation, il apparaîtra le tableau dans lequel vous jouerez (1200 points cumulés et + ou -1200 points cumulés).

Toute joueuse non-licenciée et qui ne l'a jamais été, se verra attribuer 500 points d'office.

Toute joueuse non-licenciée cette saison, mais licenciée par le passé, se verra attribuer ses points actuels indiqués sur SPID.

→ Une joueuse sans co-équipière peut s'inscrire également : cocher la case « je n'ai pas de partenaire » + valider. Elle se verra alors attribuer une partenaire par tirage au sort effectué par le juge-arbitre.

Article 5 – Coût de l'inscription : 8 € par joueuse (facturés aux clubs).

Article 6 – La compétition se déroulera sur 16 tables. Les balles de couleur blanche seront fournies par le C.D. 44.

Article 7 – Le premier tour de chaque tableau se disputera par poules de 6 binômes, puis toutes les équipes seront qualifiées pour le tableau final. Un classement intégral sera organisé pour chacun des tableaux.

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

La formule de chacun des tableaux pourra être modifiée en fonction du nombre d'inscrites.

Article 8 – Les 3 premières équipes de chaque tableau se verront remettre une récompense.

Article 9 – Le C.D. 44 et le club organisateur déclinent toute responsabilité pour les vols et les pertes pouvant survenir pendant cette journée.

Article 10 – Un juge-arbitre organisera la compétition et affichera les résultats à chaque tour afin que les joueuses aient la possibilité de les vérifier et d'éviter, ainsi, toute erreur de classement.

Les décisions du juge-arbitre seront sans appel.

Les joueuses sont tenues d'assurer l'arbitrage.

Article 11 – Le port exclusif de chaussures de salle sera obligatoire pour toutes les joueuses ainsi qu'une tenue de sport adaptée.

Article 12 – Pour le bon déroulement de l'épreuve, le présent règlement pourra être modifié par le juge-arbitre.

Article 13 – La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

La Commission Féminines